



42 KM

L'AUTRE DIMENSION DEPUIS 1972

→ ENGAGEMENT MARATHON

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2026 > 08:00

Cadre réservé aux organisateurs

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

Né(e) le

Sexe

F

Nationalité

M

Âge

Handisport

(Ne seront pas acceptés
les athlètes hand-bike)

Adresse

N° et rue

Ville

CP

Pays

Téléphone

Email

- **m'engage à prendre le départ du Marathon de Millau, à respecter le règlement et à acquitter le droit de participation de 65 € par chèque bancaire avant le 30 juin 2026. Du 1^{er} juillet au 31 août, le prix sera de 70 €.**
- Du 1^{er} au 20 septembre minuit, date butoir pour les inscriptions, le prix sera de 75 €. Aucune inscription le jour du départ. J' renonce expressément à faire valoir les droits généralement quelconques à l'encontre des organisateurs.
- En cas de non participation, aucun remboursement d'engagement ne sera accordé par les organisateurs.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les personnes licenciées, elles doivent présenter à l'organisateur lors de leur inscription une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la F.F.A, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la F.F.A (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. La licence doit être celle de la saison 2026/2027.

LICENCE



Licencié(e) FFA : N° de licence

Club

Ligue

Fournir une photocopie de la licence 2026/2027 avant le départ

N°

NON LICENCIÉ(E)

La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée depuis l'année dernière. Désormais, les personnes majeures doivent compléter le Parcours de Prévention Santé ou posséder une licence F.F.A. **Comment fonctionne le PPS ?** C'est très simple ! Il suffit de se rendre sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme pour le télécharger. <https://pps.athle.fr>

Si votre PPS est validé, **vous pourrez l'éditer et le joindre à votre inscription**. Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter.

• **RESPONSABILITÉ CIVILE** Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF. • **INDIVIDUELLE ACCIDENT** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Je m'engage à ce que mon accompagnateur à vélo soit titulaire d'une assurance R.C.

PS : le paiement en espèces ou par mandat est vivement déconseillé

Date _____

Paiement par chèque bancaire à l'ordre des « 100 km de Millau »

Signature (obligatoire)